

Création du Bachelor Agro à l'Ecole
d'Ingénieurs de Purpan.

Conseil Académique du 02 décembre 2025

Délibération 2025/12/CAC-009

LE CONSEIL ACADEMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment ses articles 6 et 24 ;

Vu le décret no 2025-960 du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » ;

Vu les arrêtés du 8 septembre 2025 relatif au diplôme national de premier cycle en sciences et techniques de l'agronomie dénommé « bachelor agro » et portant nomenclature des mentions et définissant les référentiels d'activités, référentiels de compétences et référentiels d'évaluation ;

Considérant que la création par un établissement-composante de tout nouveau diplôme est soumise au conseil académique de l'Université de Toulouse, qui émet un avis sur sa cohérence avec l'offre globale de formation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

❖ APPROUVE la création du Bachelor Agro au sein de l'Ecole d'Ingénieurs Purpan.

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

le 12 décembre 2025

Toulouse, le 02 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Délibération adoptée à la majorité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 46

Nombre de voix favorables : 45

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 1